



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions paramédicales

Question écrite n° 56108

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité de diététiciens. En effet, cette profession souffre de son absence de reconnaissance comme secteur paramédical et sollicite une adaptation du code de la santé publique lui conférant une base légale professionnelle. Il avait été envisagé, dans le rapport parlementaire de M. Nauche, la création d'un office des professions paramédicales, auquel les diététiciens demandent à être associés. Compte tenu de l'importance croissante des besoins en diététique dans le cadre d'une politique de prévention en matière de santé, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour répondre aux légitimes attentes des diététiciens.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56108

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 21